



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 09-591

AVIS PUBLIC est donné que, lors de la séance du Conseil qui se tiendra le lundi 16 janvier 2023, le conseil municipal de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet et statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1) Construction d'une remise attenante en cour latérale au 2, chemin des Skieurs

Cette dérogation mineure au *Règlement de zonage numéro 09-591* aurait pour effet de permettre au fonctionnaire désigné d'autoriser la construction d'une remise attenante en cour latérale au 2, chemin des Skieurs, lot numéro 6 487 855 du Cadastre du Québec.

Élément dérogatoire :

- Selon l'article 7.2.6 dudit règlement, la remise attenante est autorisée uniquement en cour arrière.

2) Régularisation d'un garage isolé à 6,82 m de la limite avant (cour avant secondaire) au 55, chemin John-Patrick-Payne

Cette dérogation mineure au *Règlement de zonage numéro 09-591* aurait pour effet de régulariser le garage isolé construit à 6,82 m de la limite avant (cour avant secondaire) au 55, chemin John-Patrick-Payne, lot numéro 5 738 628 du Cadastre du Québec.

Éléments dérogatoires :

- Selon l'article 7.2.3 dudit règlement, le garage isolé peut empiéter dans la cour avant d'un maximum de 2 m prolongeant la cour latérale, sans toutefois empiéter dans la marge de recul avant minimal;
- Selon la grille des spécifications dudit règlement prévue pour cette zone (RB-128), la marge de recul avant minimale est fixée à 7,5 m;
- Selon l'article 11.1, paragraphe 17 dudit règlement, les constructions complémentaires autorisées dans les cours latérales ou arrière sont permises dans la cour avant secondaire à la condition de respecter la marge de recul avant minimale prescrite et qu'il n'y ait aucun empiètement dans cette marge.

Informations complémentaires :

- Le bâtiment principal est construit à 9,49 m de la limite avant (cour avant secondaire).

Toute personne désirant obtenir des informations spécifiques relativement à ces demandes peut communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au 418-848-2381.

Donné à Stoneham-et-Tewkesbury, ce 21^e jour du mois de décembre 2022.

Louis Desrosiers,
Directeur général et greffier-trésorier